



PAR COURRIEL

Le 8 juillet 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
N. Réf : 2026-2027-111
V. Réf TER26-135
Lot : Lot 4 175 807

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 30 juin 2026 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents demandés relativement aux dossiers cités en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Toutefois, le droit d'accès ne s'étend pas aux annotations personnelles inscrites sur un document ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres rapports de même nature tel que le mentionne l'article 9 de la *Loi sur l'accès*.

Ensuite, quelques fichiers ne peuvent vous être présentés, car ils comportent des données financières fournies par un tiers. En effet, selon l'article 23 de la *Loi sur l'accès*, un organisme public ne peut dévoiler ce type d'information qui est habituellement traité de façon confidentielle, sans le consentement de cette personne.

De plus, nous voulons vous informer qu'en vertu de l'article 28, 2^e alinéa de la *Loi sur l'accès*, nous devons refuser de confirmer l'existence ou de communiquer des renseignements contenus dans les documents que nous détenons étant donné qu'une enquête est en cours.

Également, conformément à l'article 28, 3^e alinéa de la *Loi sur l'accès*, nous devons refuser de confirmer l'existence ou de communiquer des renseignements contenus dans les fichiers que nous détenons pour ne pas dévoiler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, à détecter ou à réprimer le crime ou les infractions aux lois.

Par ailleurs, une décision en lien avec votre requête se trouve dans le dossier **447973**. Elle peut être récupérée sur notre site Internet à l'aide de l'outil Rechercher un dossier : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire le numéro ci-dessus et appuyer sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p.j.

Document 1 : Avis de recours

Document 2 : Documents demandés







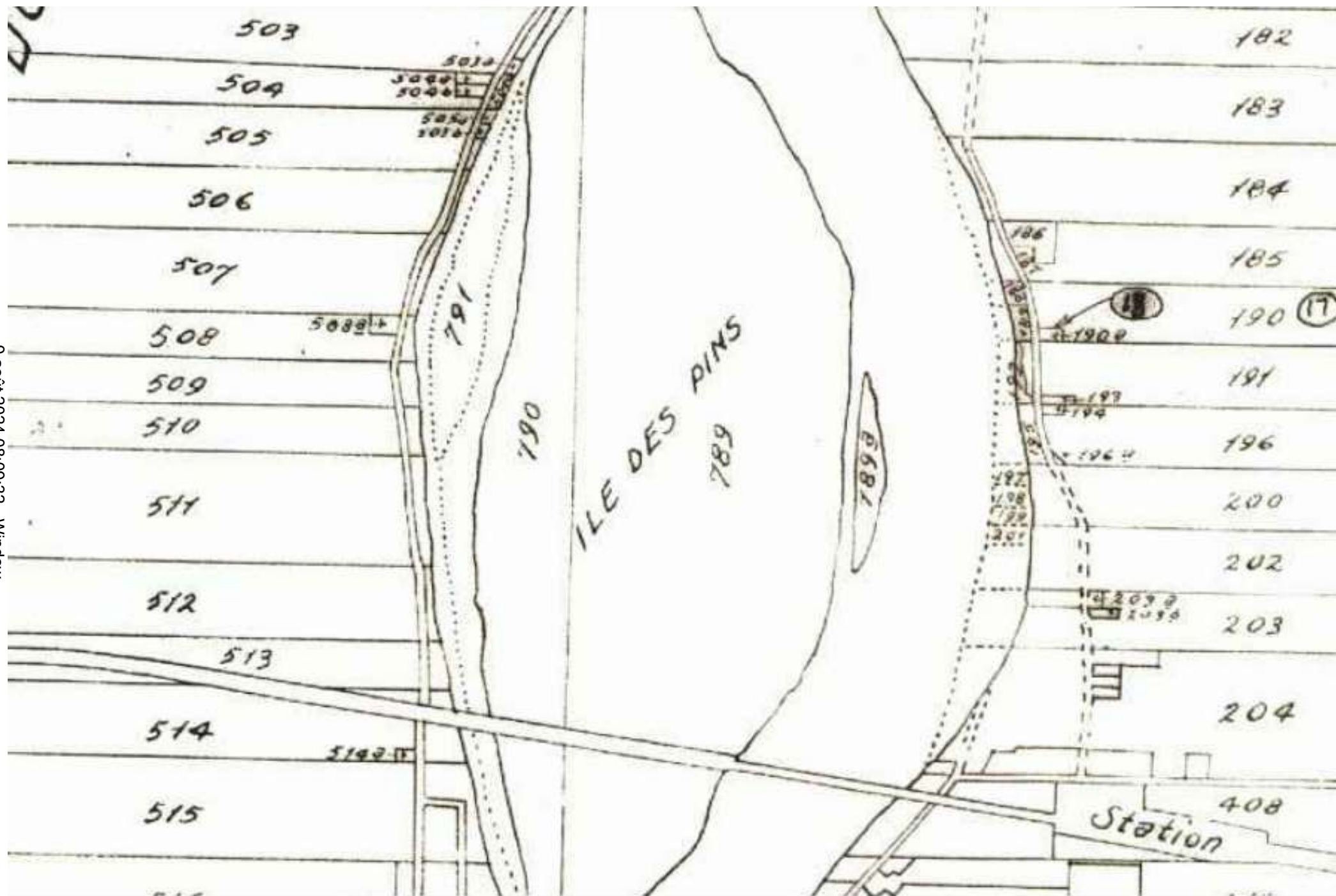


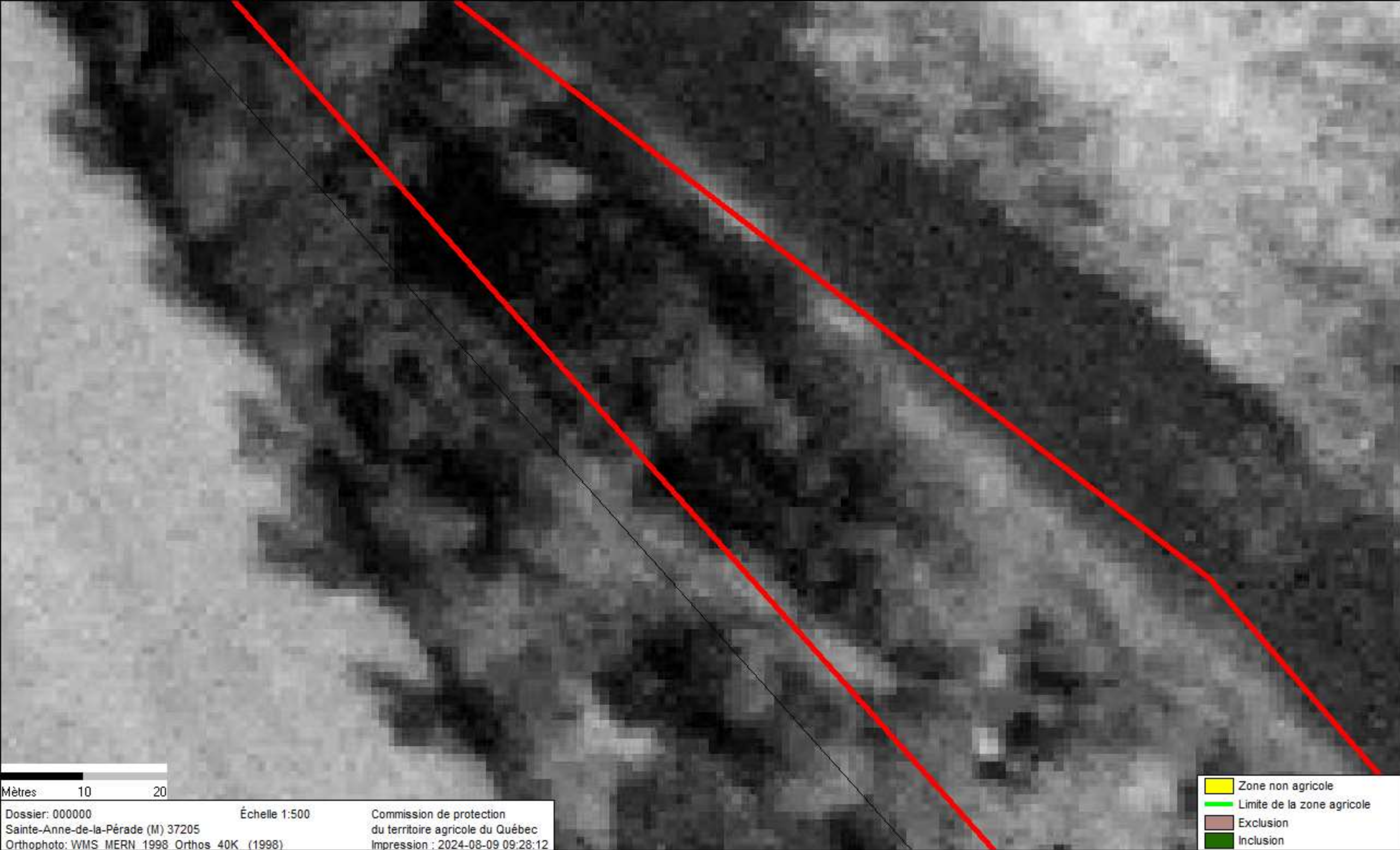












Mètres 10 20

Dossier: 000000 Échelle 1:500 Commission de protection
Sainte-Anne-de-la-Pérade (M) 37205 du territoire agricole du Québec
Orthophoto: WMS MERN 1998 Orthos 40K (1998) Impression : 2024-08-09 09:28:12

- Zone non agricole
- Limite de la zone agricole
- Exclusion
- Inclusion







Mètres 10 20

Dossier: 000000 Échelle 1:500 Commission de protection
Sainte-Anne-de-la-Pérade (M) 37205 du territoire agricole du Québec
Orthophoto: WMS MERN 2019 Crue Riviere Bat (2019) Impression : 2024-08-09 09:26:31

- Zone non agricole
- Limite de la zone agricole
- Exclusion
- Inclusion



Mètres 10 20

Dossier: 000000 Échelle 1:500 Commission de protection
Sainte-Anne-de-la-Pérade (M) 37205 du territoire agricole du Québec
Orthophoto: WMS MERN 2023 Mauricie 20cm (2023) Impression : 2024-08-09 09:25:30



pte toit troué



pte plancher troué





vue d'ensemble de l'île 789a

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Formulaire de déclaration d'exercice d'un droit
(Permis de construction, aliénation ou lotissement)

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le guide.
Le pictogramme ■ renvoie à la partie « lexique » du guide.
Si vous manquez d'espace pour écrire, veuillez utiliser l'emplacement
disponible dans l'annexe 2.

Remis à l'ouverture des dossiers
Réservé à la Commission

13 AOÛT 2024

CPTAQ

1. IDENTIFICATION

1.1 DÉCLARANT ■

☐ Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe 1

Nom et prénom en lettres moulées

Hivon Jean-Claude

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale

☐ Municipalité

☐ MRC

☐ Société/Corporation

☐ Ministère

☐ Organisme public

Téléphone (cellulaire/autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Télécopieur

Courriel en lettres moulées (Obligatoire) *Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

☐ Je n'ai pas d'adresse courriel

1.2 MANDATAIRE ■

☐ Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe 1

Nom et prénom en lettres moulées

Profession

Nom de la personne morale

☐ Municipalité

☐ MRC

☐ Société/Corporation

☐ Ministère

☐ Organisme public

Téléphone (cellulaire/autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Télécopieur

Courriel en lettres moulées (Obligatoire) *Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

☐ Je n'ai pas d'adresse courriel

1.3 PROPRIÉTAIRE

☒ Cochez si identique à la section 1.1

☐ Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe 1

Nom et prénom en lettres moulées

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale

☐ Municipalité

☐ MRC

☐ Société/Corporation

☐ Ministère

☐ Organisme public

Téléphone (cellulaire/autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Télécopieur

Courriel en lettres moulées (Obligatoire) *Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

☐ Je n'ai pas d'adresse courriel

4. DROIT(S) INVOQUÉ(S) Remplissez la section visée (4.1 ou 4.2) selon la réponse inscrite à la section 3

4.1 PERMIS DE CONSTRUCTION (ART. 32)

Renseignements fournis par la municipalité (Vous devez faire remplir cette section par la municipalité)

Le permis a été demandé le 2024/08/07 (année/mois/jour)	Numéro de la demande de permis 2024-82	Numéro(s) de lot(s) 4 175 807
Type de construction projetée Résidence	Dimensions 61,32 m2	
Nom et prénom en lettres moulées Quessy Samuel	Téléphone (bureau) 4 1 8 3 2 5 2 8 4 1	Télécopieur (bureau)
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) *Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel. urbanisme@sadlp.ca		
☐ Je n'ai pas d'adresse courriel		
☒ Inspecteur ☐ Greffier ☐ Secrétaire-trésorier ☐ Autre : _____		
Date 2024/08/07 (année/mois/jour)	Signature (Obligatoire) Samuel Quessy	Signature numérique de Samuel Quessy Date : 2024.08.07 10:10:45 -04'00'

Choisissez une seule situation parmi les suivantes (A, B, C, D, E ou F) qui s'applique à votre déclaration

- ☒ A) Droit acquis pour une même utilisation que celle existante au décret[■] affectant ce(s) lot(s) ou au 21 juin 2001 (art. 101/103)
☐ ajout d'un bâtiment principal ☒ remplacement d'un bâtiment principal existant ☐ ajout d'un logement
Type d'utilisation existante : ☒ résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle
Depuis quand le bâtiment ou l'usage est présent sur le lot (date de construction) : 1964/06/01
(année/mois/jour)
- ☐ B) Droit acquis pour fin d'utilité publique[■] : un (des) lot (s) acquis pour une fin d'utilité publique par le gouvernement, un de ses ministres, un organisme publique ou une personne habilitée à exproprier au moment de l'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) (art. 104).
Date d'acquisition : _____ Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation : _____ N° du règlement/décret : _____ Entrée en vigueur du règlement/décret : _____
(année/mois/jour) (année/mois/jour) (année/mois/jour)
Utilisation projetée : ☐ construction d'un bâtiment ☐ remplacement d'un bâtiment ☐ autre (ex. : antenne de communication, terrain de baseball, etc.)
Précisez l'utilisation projetée : _____

4.1 PERMIS DE CONSTRUCTION (ART. 32 – SUITE)

- ☐ C) Pour les services d'aqueduc et d'égout sanitaire : Droit acquis pour utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur un (des) lot(s) adjacent(s) à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) et approuvé conformément à la Loi (art. 105)

Le nom du chemin _____

N° du règlement d'aqueduc	Date d'adoption (année/mois/jour)	N° du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption (année/mois/jour)

Type d'utilisation : ☐ résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle

Utilisation projetée : ☐ construction ☐ remplacement ☐ ajout

Précisez l'utilisation projetée : _____

Note : Vous devez joindre une attestation municipale

- ☐ D) Résidence érigée après le décret affectant ce(s) lot(s) et avant le 1^{er} juillet 1988 par le propriétaire dont le titre de propriété est inscrit avant l'entrée en vigueur de ce décret (art. 31)

☐ remplacement d'une résidence érigée en 19____ (année de la construction)

- ☐ E) Résidence sur un lot ou un ensemble de lots contigus ou réputés contigus• vacants ou sans droit acquis ayant une superficie de 100 hectares et plus (art. 31.1)

☐ construction ☐ remplacement d'une résidence érigée en _____ (année de la construction)

- ☐ F) Privilège de construction d'une résidence sur un lot où le propriétaire exerce l'agriculture comme principale occupation (art. 40) ■

F.1) ☐ Construction ☐ Remplacement ; indiquez l'année de construction de la résidence à remplacer : _____

F.2) ☐ Personne physique

L'occupant de la résidence sera : ☐ le déclarant

☐ son enfant

☐ son employé

☐ Personne morale ou société d'exploitation agricole.

L'occupant de la résidence sera : ☐ son actionnaire ou sociétaire dont la principale occupation est l'agriculture

☐ l'enfant de l'actionnaire ou du sociétaire

☐ son employé affecté aux activités de l'exploitation

F.3) Identification de l'occupant (Obligatoire)

Nom et prénom en lettres moulées

Téléphone

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Occupation

Adresse (n°, rue, municipalité)

Code postal

_____|_____|_____|_____|_____|_____|

DOCUMENTS À JOINDRE SECTION 4.1

A- Les documents suivants doivent obligatoirement accompagner le formulaire de déclaration :

- ☐ Un chèque visé ou mandat-poste payable à l'ordre du ministre des Finances du Québec. Pour connaître les frais applicables, veuillez vous référer à la tarification en vigueur disponible à l'adresse <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/tarifs> ;
- ☐ Une copie de l'extrait de la matrice graphique disponible auprès de la municipalité, n'excédant pas le format 11 x 17, illustrant chacun des lots visés à la déclaration ;
- ☐ Une copie du titre de propriété ■ pour chacun des lots visés ;
- ☐ Un plan fait à l'échelle ■, daté, signé et indiquant les points cardinaux, la localisation des bâtiments que l'on retrouve sur chacun des lots visés et les distances (en mètres) entre ceux-ci, les lignes de lots et le chemin public. Le plan doit, de plus, identifier la superficie de droits reconnus visés par l'article 101 de la Loi et l'extension prévu à l'article 103 de la Loi, le cas échéant.
- ☐ Une copie de tout titre de propriété ■ antérieur ou son numéro d'inscription au bureau de la publicité des droits si une partie de la superficie du droit reconnu en vertu du chapitre VII de la Loi a, pour la première fois, été lotie, aliénée ou conservée à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation.

B- Selon la situation choisie (A, B, C, D, E ou F), vous devez joindre les documents suivants :

- ☐ Pour la construction ou le remplacement d'un bâtiment, sur une superficie de droits reconnus visés aux articles 101 et 103 de la Loi, le plan doit de plus identifier avec précision la superficie de droits reconnus visée par l'article 101 de la Loi ainsi que la localisation des usages à des fins autres que l'agriculture et les distances les séparant des lignes de lots et du chemin public. Ce plan doit également illustrer la superficie sur laquelle le déclarant prétend se prévaloir du droit d'extension prévu à l'article 103 de la Loi ; **(situation A)**
- ☐ Pour le remplacement d'un bâtiment incendié ou détruit ou d'un bâtiment utilisé à des fins autres que l'agriculture avant la date d'application de la Loi, produire une copie du rapport d'incendie, du permis de démolition ou une attestation d'un officier municipal indiquant la date de destruction totale ou partielle du bâtiment ou tout autre document permettant d'établir la date de cette destruction ; **(situation A, B, C, D, E ou F)**
- ☐ Pour la construction d'une résidence selon l'article 40, fournir les principales caractéristiques de l'exploitation agricole telle que la superficie totale de celle-ci, la superficie en culture, le type de culture, la liste du cheptel, de la machinerie et des bâtiments agricoles en précisant les superficies louées et celles dont le déclarant est propriétaire. Il faut également joindre une copie des documents financiers de la dernière année fiscale (états financiers, déclaration de revenus, état de rémunération de l'employé, etc.) ; **(situation F)**
- ☐ Pour l'obtention d'un permis de construction dans le cadre d'un droit invoqué par une autorité publique en vertu de l'article 104, fournir l'arrêté en conseil, le décret du gouvernement, le règlement municipal et tout autre document pertinent ; **(situation B)**
- ☐ Pour la construction sur une superficie de droits reconnus prévue à l'article 105 de la Loi, fournir une attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité indiquant la date d'adoption et d'approbation des règlements municipaux prévoyant l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la nature des usages permis par les règlements municipaux sur les superficies faisant l'objet de la déclaration. **(situation C)**

MISE EN GARDE : Le dossier sera traité sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera fermé. Veuillez noter qu'en vertu de l'alinéa 3 de l'article 15 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, les documents déposés au dossier peuvent être obtenus par toute personne qui en fait la demande. Toutefois, les documents renfermant un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique ou technique peuvent être obtenus exclusivement par les personnes identifiées aux paragraphes 1 à 7.

Attestation de la déclaration

- ☒ J'atteste que les renseignements fournis au présent formulaire ainsi que les documents annexés sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées

Hivon Jean-Claude

☒ Déclarant ☐ Mandataire

Signer à

Date

Signature (Obligatoire)

2024/08/07

(année/mois/jour)

4.2 ALIÉNATION OU LOTISSEMENT (VENDRE, CÉDER, DONNER) (ART. 32.1)

Choisissez une seule situation parmi les suivantes (A, B ou C) qui s'applique à votre déclaration

- ☐ A) Pour une utilisation à d'autres fins que l'agriculture (art. 101/103)

Type d'utilisation existante : ☐ résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle

Date d'implantation de cette utilisation : _____
(année/mois/jour)

Superficie à être aliénée ou lotie : _____ Superficie à être conservée : _____

- ☐ B) Par une autorité publique sur un (des) lot(s) acquis à une fin d'utilité publique à la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) (art. 104)

Date d'acquisition	Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation	N° du règlement/décret	Entrée en vigueur du règlement/décret
_____ (année/mois/jour)	_____ (année/mois/jour)	_____	_____ (année/mois/jour)

Superficie à être aliénée ou lotie : _____ Superficie à être conservée : _____

Type d'utilisation existante : ☐ résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle

Date d'implantation de cette utilisation : _____
(année/mois/jour)

- ☐ C) Pour les services d'aqueduc et d'égout sanitaire : Sur un (des) lot(s) adjacent(s) à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) et approuvé conformément à la Loi (art. 105)

Nom du chemin _____

N° du règlement d'aqueduc	Date d'adoption	N° du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption
_____	_____ (année/mois/jour)	_____	_____ (année/mois/jour)

Type d'utilisation : ☐ résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle

Précisez l'utilisation : _____

Superficie à être aliénée ou lotie : _____ Superficie à être conservée : _____

Note : Vous devez joindre une attestation municipale

DOCUMENTS À JOINDRE SECTION 4.2

A- Les documents suivants doivent obligatoirement accompagner le formulaire de déclaration :

- ☐ Un chèque visé ou mandat-poste payable à l'ordre du ministre des Finances du Québec. Pour connaître les frais applicables, veuillez vous référer à la tarification en vigueur disponible à l'adresse <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/tarifs>;
- ☐ Une copie de l'extrait de la matrice graphique disponible auprès de la municipalité, n'excédant pas le format 11 x 17, illustrant chacun des lots visés à la déclaration ;
- ☐ Une copie du titre de propriété ■ pour chacun des lots visés ;
- ☐ Un plan fait à l'échelle ■, daté, signé et indiquant les points cardinaux, la localisation des bâtiments que l'on retrouve sur chacun des lots visés et les distances (en mètres) entre ceux-ci, les lignes de lots et le chemin public. Le plan doit, de plus, identifier la superficie de droits reconnus visés par l'article 101 de la Loi et la superficie sur laquelle vous prétendez, le cas échéant, vous prévaloir du droit d'extension prévu à l'article 103 de la Loi ;
- ☐ Une copie de l'acte ou du projet d'acte d'aliénation qui fait l'objet de la déclaration ;
- ☐ Une copie de tout titre de propriété ■ antérieur ou son numéro d'inscription au bureau de la publicité des droits si une partie de la superficie du droit reconnu en vertu du chapitre VII de la Loi a, pour la première fois, été lotie, aliénée ou conservée à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation.

B- Dans le cas de la situation C vous devez joindre les documents suivants :

- ☐ Pour l'aliénation d'une superficie de droits reconnus prévue à l'article 105 de la Loi, fournir une attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier indiquant la date de l'adoption et de l'approbation des règlements municipaux prévoyant l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la nature des usages permis par les règlements municipaux sur les superficies faisant l'objet de la déclaration.

MISE EN GARDE : Le dossier sera traité sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera fermé. Veuillez noter qu'en vertu de l'alinéa 3 de l'article 15 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, les documents déposés au dossier peuvent être obtenus par toute personne qui en fait la demande. Toutefois, les documents renfermant un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique ou technique peuvent être obtenus exclusivement par les personnes identifiées aux paragraphes 1 à 7.

Attestation de la déclaration

- ☐ J'atteste que les renseignements fournis au présent formulaire ainsi que les documents annexés sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées

Signer à

Date

Signature (Obligatoire)

☐ Déclarant ☐ Mandataire

(année/mois/jour)

TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Étape 1 : Imprimer en PDF

Étape 2 : Transmettre votre formulaire, votre paiement ainsi que les documents requis, par la poste à l'adresse suivante :

Commission de protection du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

ANNEXE 1 : IDENTIFICATION

Note : Si nécessaire, une copie de cette annexe est disponible sur notre site

1. IDENTIFICATION

1.1 DÉCLARANT

Nom et prénom en lettres moulées				Téléphone (résidence)			
Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ☐ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public				Téléphone (cellulaire/autre)			
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)				Téléphone (travail) Poste			
Ville, village ou municipalité		Province		Code postal		Télécopieur	
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) *Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.				☐ Je n'ai pas d'adresse courriel			

1.2 MANDATAIRE

Nom et prénom en lettres moulées				Profession			
Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ☐ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public				Téléphone (cellulaire/autre)			
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)				Téléphone (travail) Poste			
Ville, village ou municipalité		Province		Code postal		Télécopieur	
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) *Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.				☐ Je n'ai pas d'adresse courriel			

1.3 PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom en lettres moulées				Téléphone (résidence)			
Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ☐ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public				Téléphone (cellulaire/autre)			
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)				Téléphone (travail) Poste			
Ville, village ou municipalité		Province		Code postal		Télécopieur	
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) *Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.				☐ Je n'ai pas d'adresse courriel			



ANNEXE 2 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous pouvez utiliser cette page afin de fournir tout renseignement additionnel. Veuillez spécifier le numéro de la section correspondante.

13 AOÛT 2024

Google Maps

De la 2^{ème} avenue au bâtiment à rénover de Jean Claude Hivon

CPTAQ

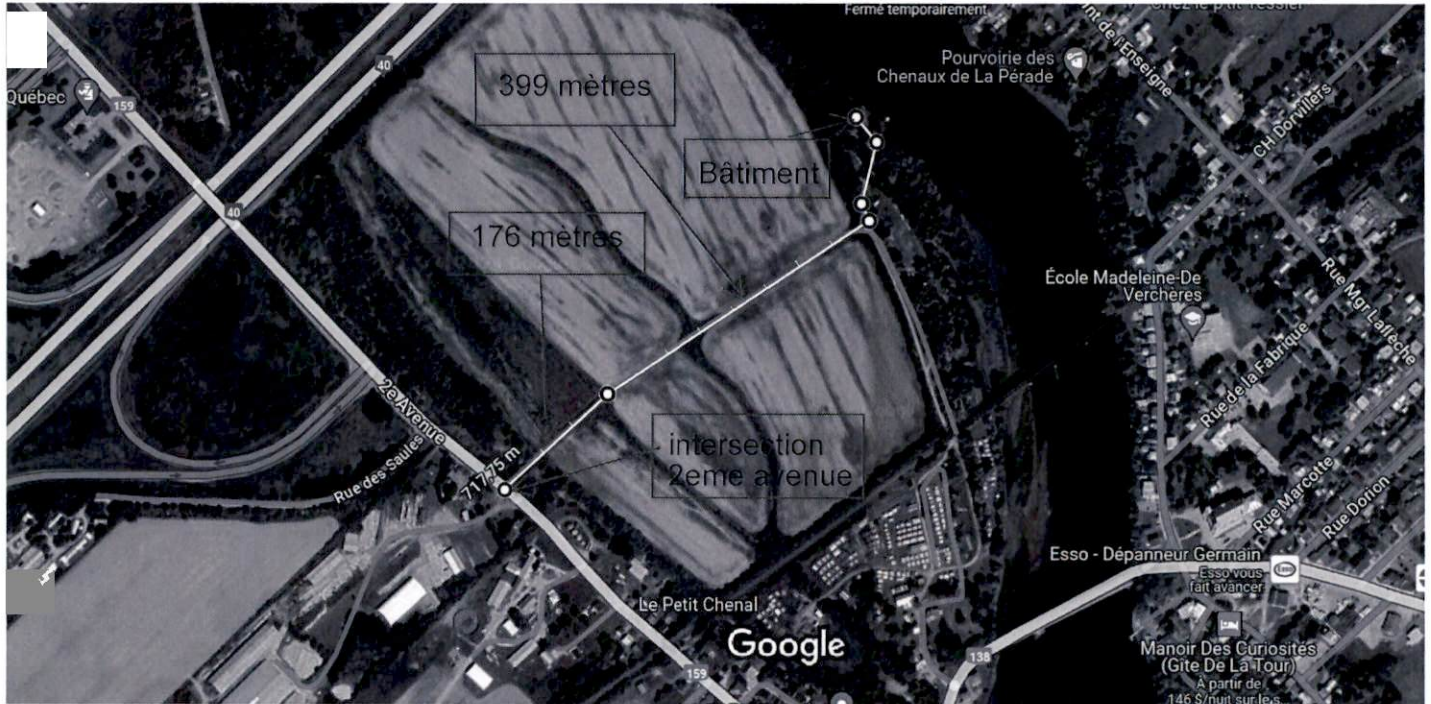


Image © 2024 Airbus, CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques © 2024 100 m

Mesurer une distance

Distance totale : 717,75 m (2 354,82 pi)



Image © 2024 Airbus, CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques © 2024 20 m

Mesurer une distance

Distance totale : 716,12 m (2 349,48 pi)

13 AOUT 2024

CPIAQ

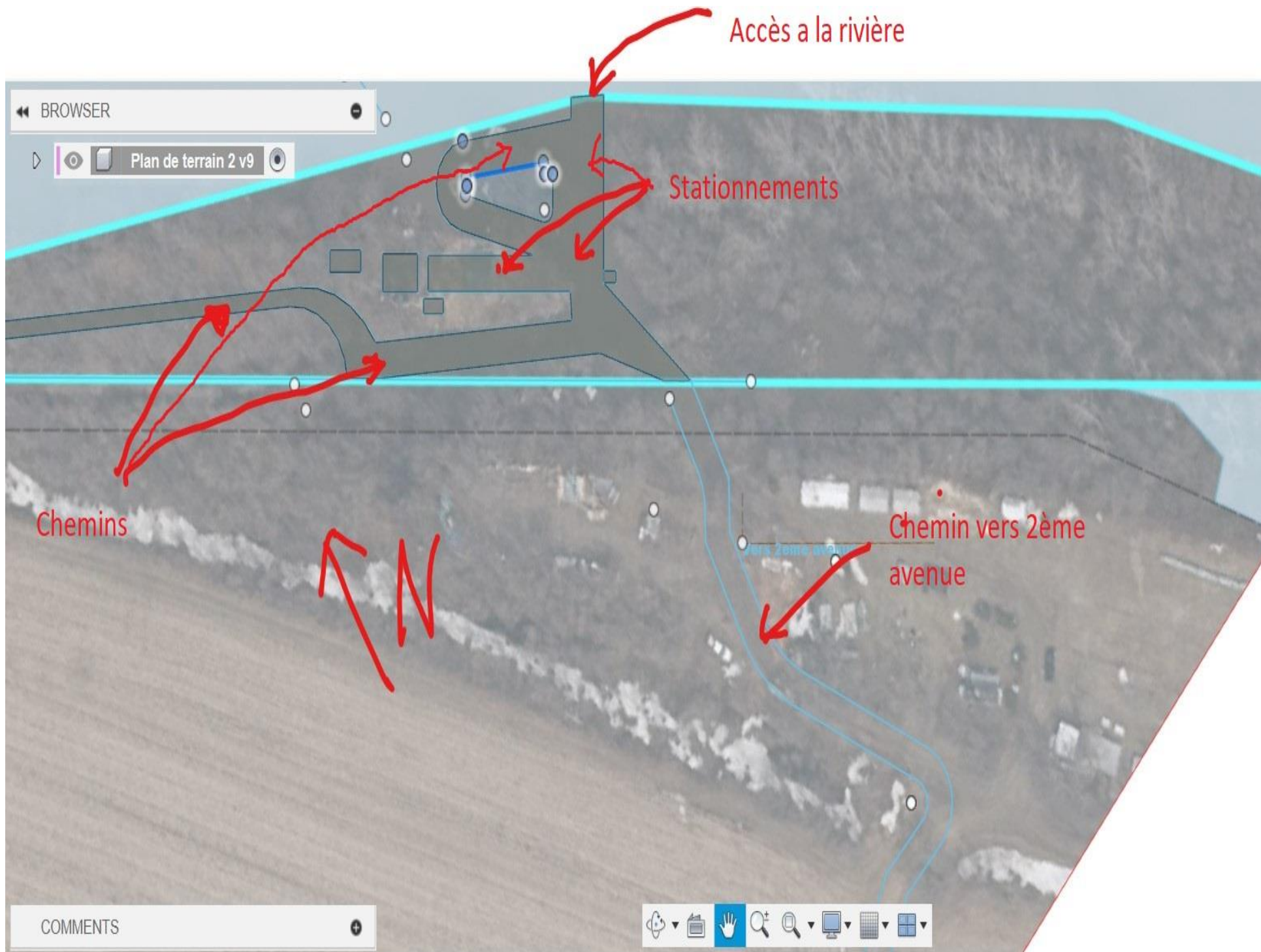
Photo prise en
période d'inondation





Photo prise en
période d'inondation

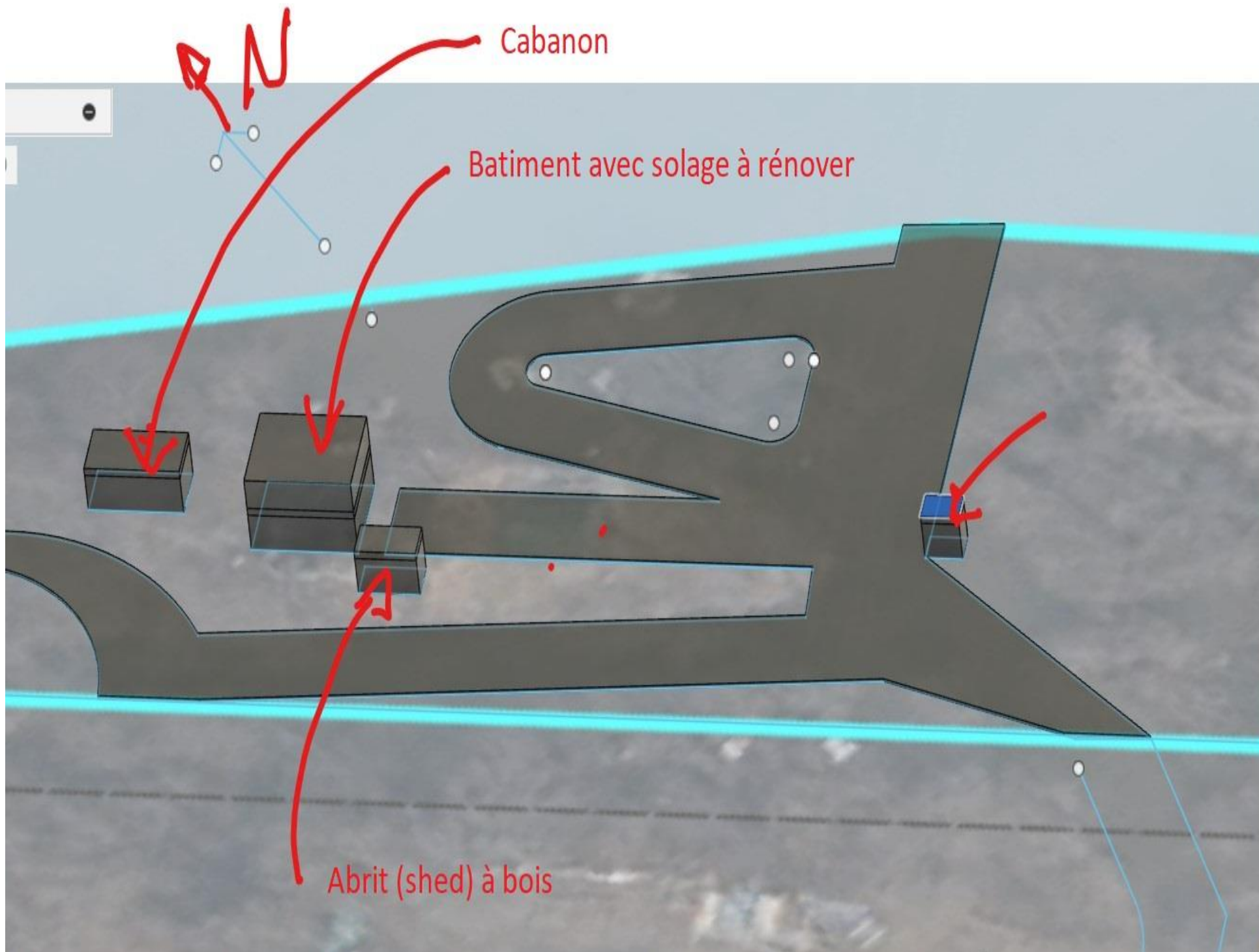


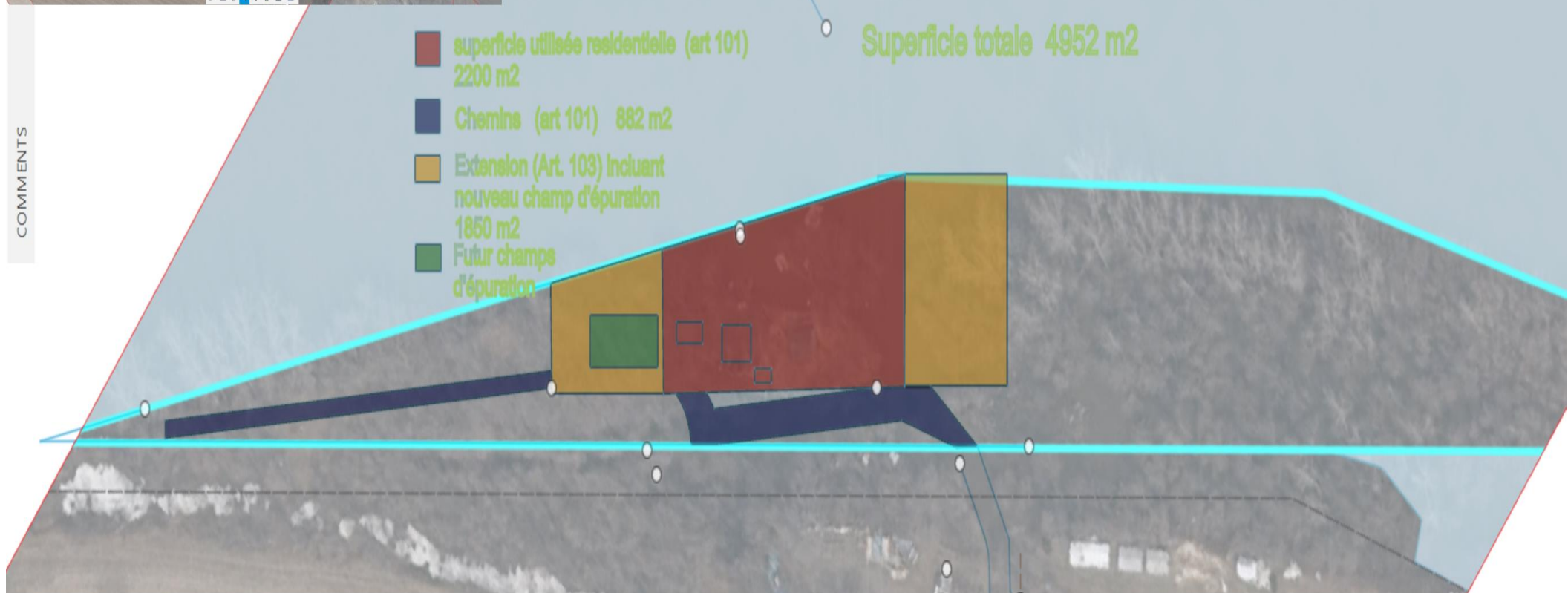


Cabanon

Batiment avec solage à rénover

Abrir (shed) à bois





Québec, le 25 septembre 2024

Jean-Claude Hivon

Objet : Dossier : 446879 - Fermeture
Déclarant (s) : Jean-Claude Hivon
Municipalité : Sainte-Anne-de-la-Pérade
MRC : Les Chenaux

Bonjour,

Nous vous informons que la Commission a procédé à la fermeture administrative du dossier mentionné en objet.

En effet, le délai pour nous faire parvenir les documents requis pour compléter votre déclaration, comme indiqué à notre précédente correspondance, est maintenant expiré.

Il vous est possible de présenter, au besoin, une nouvelle déclaration. À cet égard, vous invitons à consulter la section [Comment faire une déclaration](#) de notre site Web ou à communiquer avec le Service de l'information en effectuant une demande d'information générale à la page Nous joindre ou encore par téléphone aux coordonnées apparaissant au bas de cette page.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

La Commission de protection du territoire agricole
/on

p.j.

c. c. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

De : [Informations CPTAQ](#)
À : [Grefe CPTAQ](#)
Objet : Recours - Demander une révision de l'avis de non-conformité
Date : 14 janvier 2025 15:50:50



Recours - Demander une révision de l'avis de non-conformité

Type de recours	Demander une révision de l'avis de non-conformité
Motif en soutien à la demande	-art.59 lot déstructuré pour l'agriculture et l'élevage -bâtiment existant avant 1978 -anc.propriétaire taxes versus #civique -Autorisation donné au 43 boul Lanaudiere en zone agricole -Peut-être pas la bonne démarche? -Après avoir discuté du dossier avec l'employé de la cptaq, elle nous a fortement conseillé d'aller en révision et de prendre rdv en présentiel. Avoir l'opportunité d'avoir accès à un logement autre que mes parents, étant donné ma situation personnelle, mon handicap et la pénurie de logement. Je suis handicapé visuel voulant se refaire une vie avec ce que je possède et surtout les moyens que je possède. Je ne conduis pas et tout est proche à pied.
Demande de rencontre	Oui
Dossier visé	447973
Demandeur	Client: Jean-Claude Hivon
Rôle	Déclarant
Courriel	[REDACTED]
Cellulaire	[REDACTED]
Adresse postale	[REDACTED]

No confirmation	1015263

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

Avis de confidentialité : Les informations contenues dans les documents ci-joints sont de nature privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins convenues par la personne ou l'organisme dont le nom apparaît ci-dessus. Si la personne qui lit le présent message n'est pas celle à qui il est destiné, elle est priée de noter qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

Formulaire de déclaration d'un droit - Municipalité

Renseignements sur la déclaration

Numéro de dossier : 447973

Déclarant : Jean-Claude Hivon

Conformité avec la réglementation municipale

Date de la demande de permis : 2024/08/06

Type de construction projeté : Résidence

Dimensions de cette construction : 26'x20'

L'emplacement visé est-il desservi par un service d'aqueduc? Non

L'emplacement visé est-il desservi par un service d'égout? Non

Identification de l'officier municipal

Nom : Quessy

Prénom : Samuel

Fonction : Inspecteur

J'atteste que les renseignements fournis au présent formulaire sont véridiques. : Oui

Date de l'attestation : 2024/11/18

De : [Julie Trudel](#)
À : [Informations CPTAQ](#)
Objet : Demande rencontre présentiel Jean-Claude Hivon #447973
Date : 27 novembre 2025 15:34:42
Pièces jointes : [image.png](#)

Bonjour à vous,

Tel que demandé par Valérie (remplaçante de Sarah) sous les ordres de Madame Lupien, en conversation téléphonique, je vous transmets aujourd'hui un courriel demandant une rencontre avec Madame Lupien (commissaire) et autres, pour répondre à mes interrogations (questions) demandées à Sarah à la suite d'une décision rendue par Madame Lupien.

Je vous demande donc une rencontre visuelle avec Madame Lupien.

Dans l'attente d'une confirmation, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Jean-Claude Hivon (#447973)



Julie Trudel (aidante)

Envoyé de mon iPhone



Déclaration d'exercice d'un droit

Nature de la déclaration

Votre projet nécessite-t-il l'émission d'un permis de construction (art. 32)? Oui

Information sur la demande de permis de construction

Avez-vous fait cette demande de permis auprès de votre municipalité? Oui

Est-ce que votre demande de permis vise la construction d'une ou plusieurs résidences temporaires hébergeant des travailleurs étrangers? Non

Numéro de demande de permis : 2024-82

Ce permis vise-t-il le remplacement d'un bâtiment? Oui

Ce remplacement concerne-t-il un bâtiment sinistré ou détruit? Non

Quelle est l'année de construction du bâtiment à remplacer? 1964

Déclaration visant l'obtention d'un permis de construction (art. 32)

Quel type de droit voulez-vous déclarer pour obtenir ce permis de construction? Droit réel (droit acquis)

De quel droit acquis prétendez-vous pouvoir vous prévaloir? 101103

Identification des intervenants

Informations sur le ou les déclarants

Déclarant no 1

Est-ce que le déclarant est une personne morale? Non

Nom : Hivon

Prénom : Jean-Claude

Adresse courriel : [REDACTED]

Numéro de téléphone principal : [REDACTED]

Pays : [REDACTED]

Province : [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Municipalité : [REDACTED]

Rue : [REDACTED]

Numéro civique : [REDACTED]

App./Bureau/Étage/Boîte postale :

Informations sur le ou les propriétaires

Propriétaire no 1

Est-ce que le propriétaire est une personne morale? Non

Nom : Hivon

Prénom : Jean-Claude

Adresse courriel : [REDACTED]

Numéro de téléphone principal : [REDACTED]

Pays : [REDACTED]

Province : [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Municipalité : [REDACTED]

Rue : [REDACTED]

Numéro civique : [REDACTED]

App./Bureau/Étage/Boîte postale :

Informations sur le ou les mandataires

Aucun

Description

Description des lots

Lots du cadastre du Québec (lots rénovés)

Lot rénové no 1

Numéro de lot : 4175807

Propriétaire(s) du lot :

- Hivon, Jean-Claude

Lot(s) visé(s) par la déclaration

Lot(s) visé(s) :

- 4175807

Superficie visée par la déclaration : 4952 mètres carrés (0.4952 hectares)

Municipalité(s) concernée(s) par la déclaration :

- Sainte-Anne-de-la-Pérade [37205 (M)]

Droit acquis pour une même utilisation que celle existante à l'entrée en vigueur de la Loi (art. 101 et/ou 103)

Que voulez-vous faire? Remplacement d'un bâtiment principal

Quelle est l'utilisation existante?

- Résidentielle

Précisez : Chalet avec cabanon à bois et deux remises

Depuis quand le bâtiment ou l'utilisation est présent sur le lot (date de construction) ? 1964/06/01

Désirez-vous procéder à l'extension d'une superficie de droit acquis (article 103) ? Oui

Dépôt des documents

Plan de localisation

- Fichier : Plan-de-localisation.pdf

Titre(s) de propriété

- Fichier : Titre-1-de-2-JCH.pdf

- Fichier : Titre-2-de-2-JCH.pdf

Copie de la matrice graphique

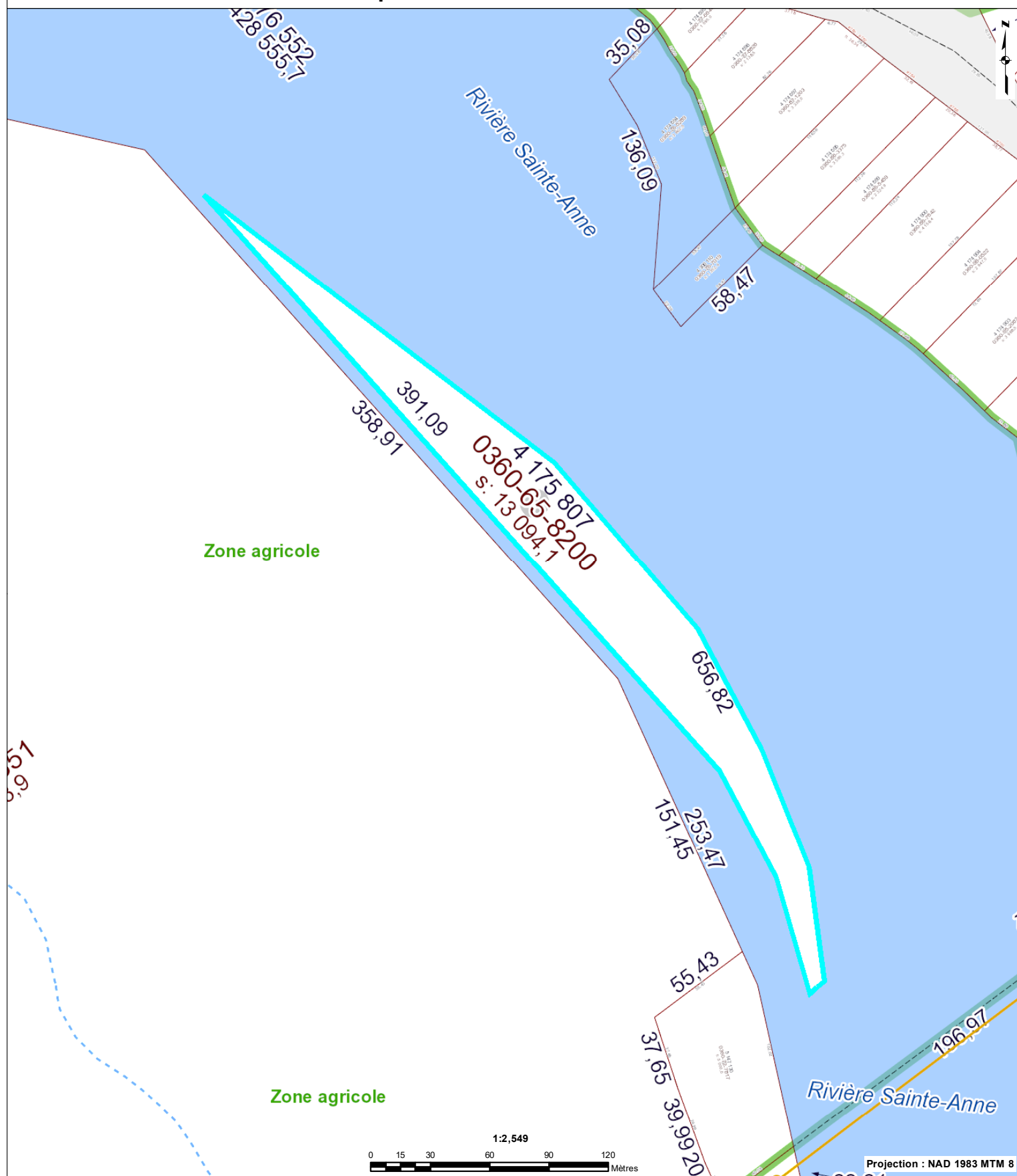
- Fichier : Matrice-Graphique.pdf

J'atteste que les renseignements fournis au présent formulaire ainsi que les documents annexés sont véridiques. :
Oui

Paielement

Date du paielement : 2024-11-07T18:55:35.535Z

Municipalité : Sainte-Anne-de-la-Pérade



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la MRC des Chenaux et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La MRC des Chenaux ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Données produites par : MRC des Chenaux. Date de la dernière mise à jour : 2024-07-22



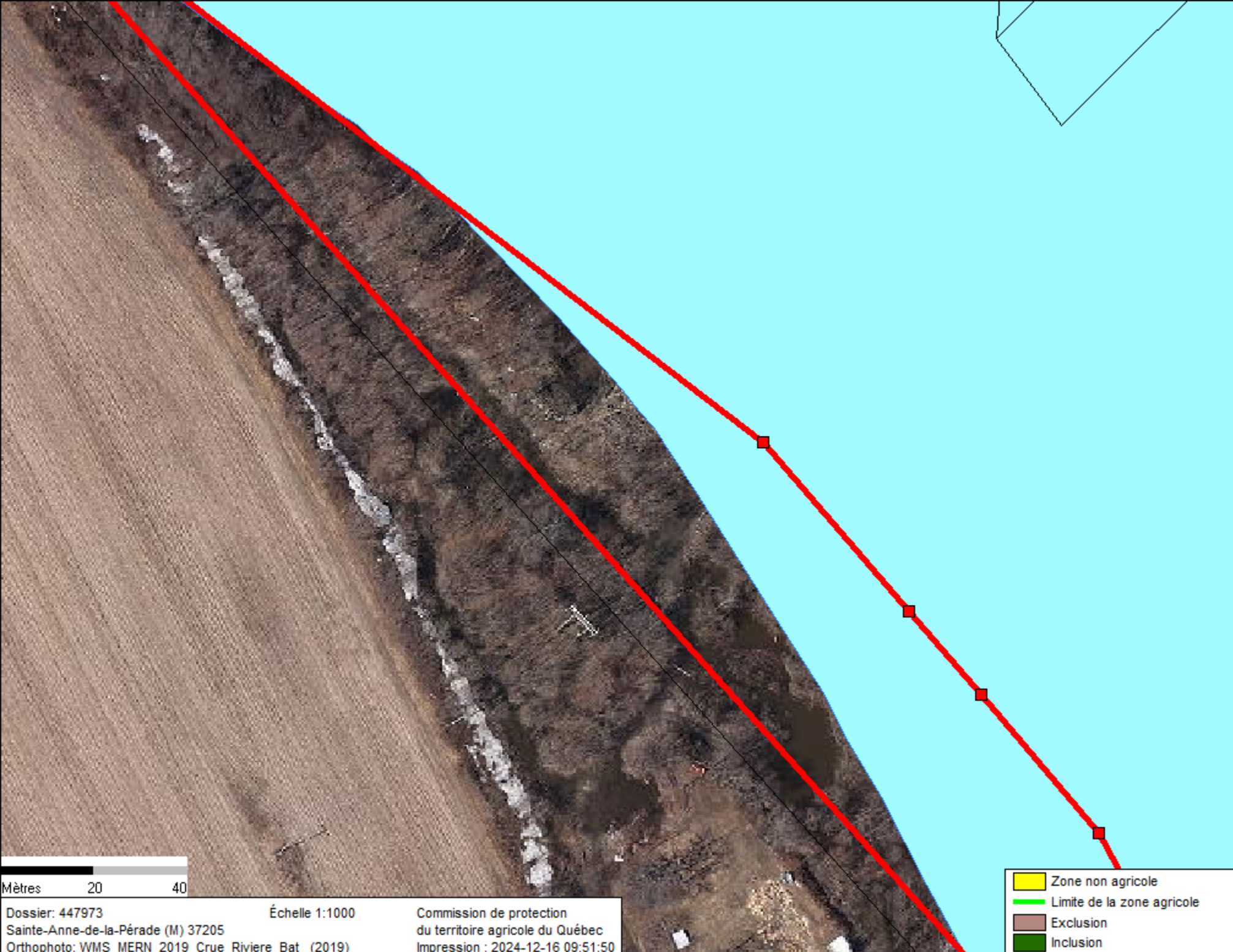
Le système d'information géographique est diffusé par : **Génet**
 © Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 16 décembre 2024 à 09:46:10
 Auteur : Utilisateur public



Municipalité de
Sainte-Anne-de-la-Pérade

200, rue Principale
 Sainte-Anne-de-la-Pérade, Québec G0X 2J0
 Téléphone : 418 325-2841 Télécopieur : 418 325-3070
www.sainteannedelaperade.net



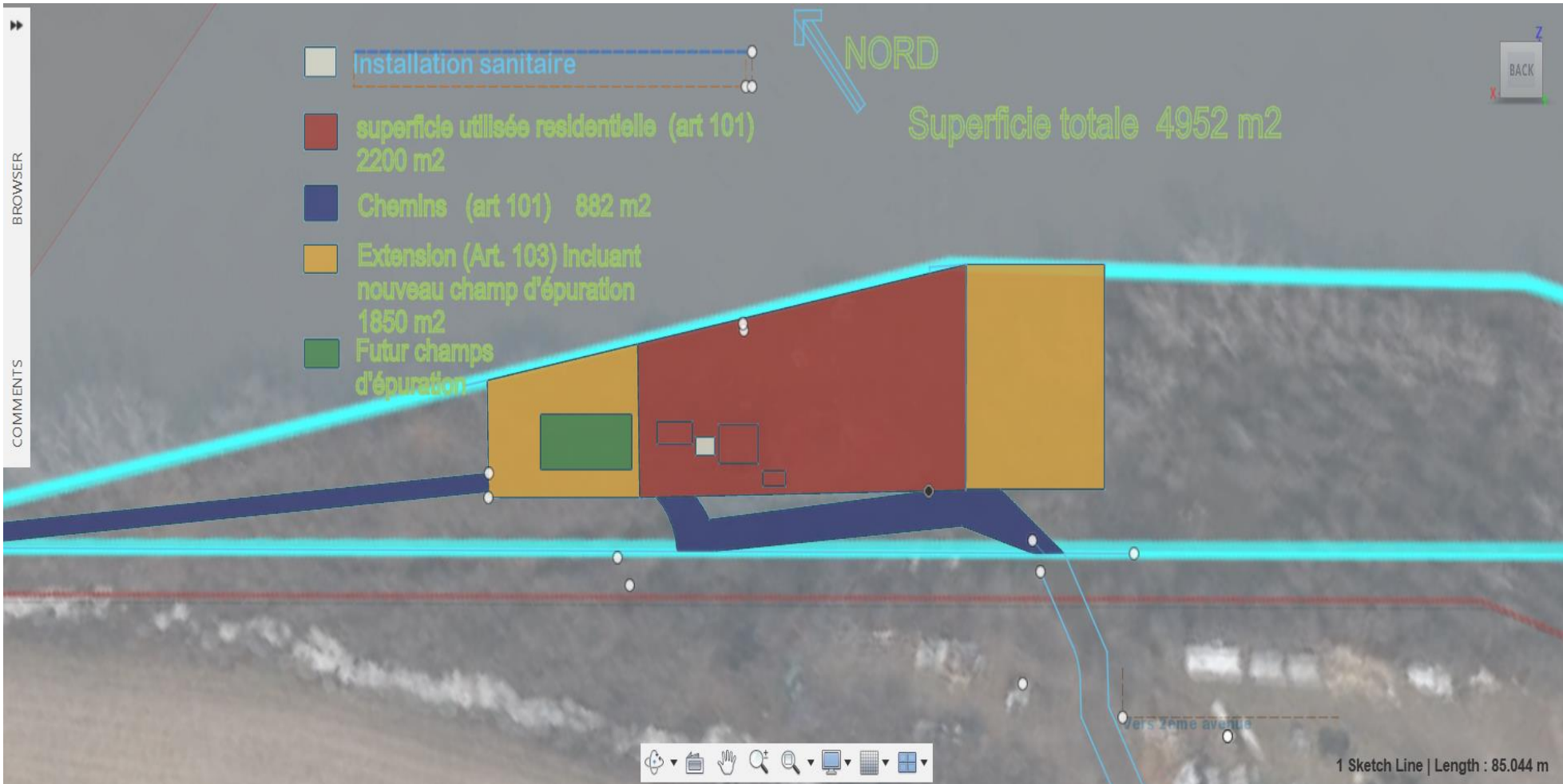
Mètres 20 40

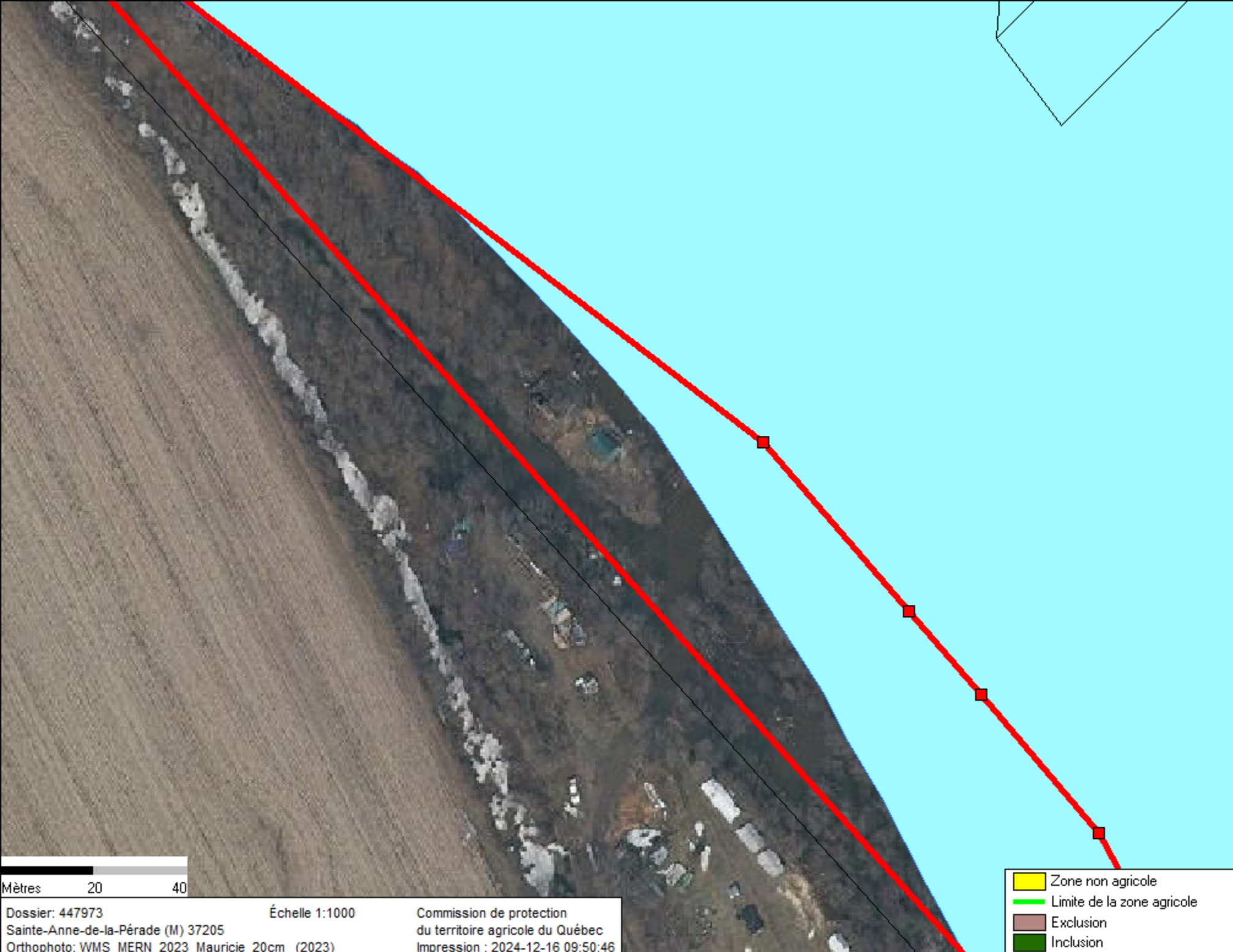
Dossier: 447973
Sainte-Anne-de-la-Pérade (M) 37205
Orthophoto: WMS MERN 2019 Crue Riviere Bat (2019)

Échelle 1:1000

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2024-12-16 09:51:50

- Zone non agricole
- Limite de la zone agricole
- Exclusion
- Inclusion





Municipalité : Sainte-Anne-de-la-Pérade



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la MRC des Chenaux et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La MRC des Chenaux ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Données produites par : MRC des Chenaux. Date de la dernière mise à jour : 2024-07-22



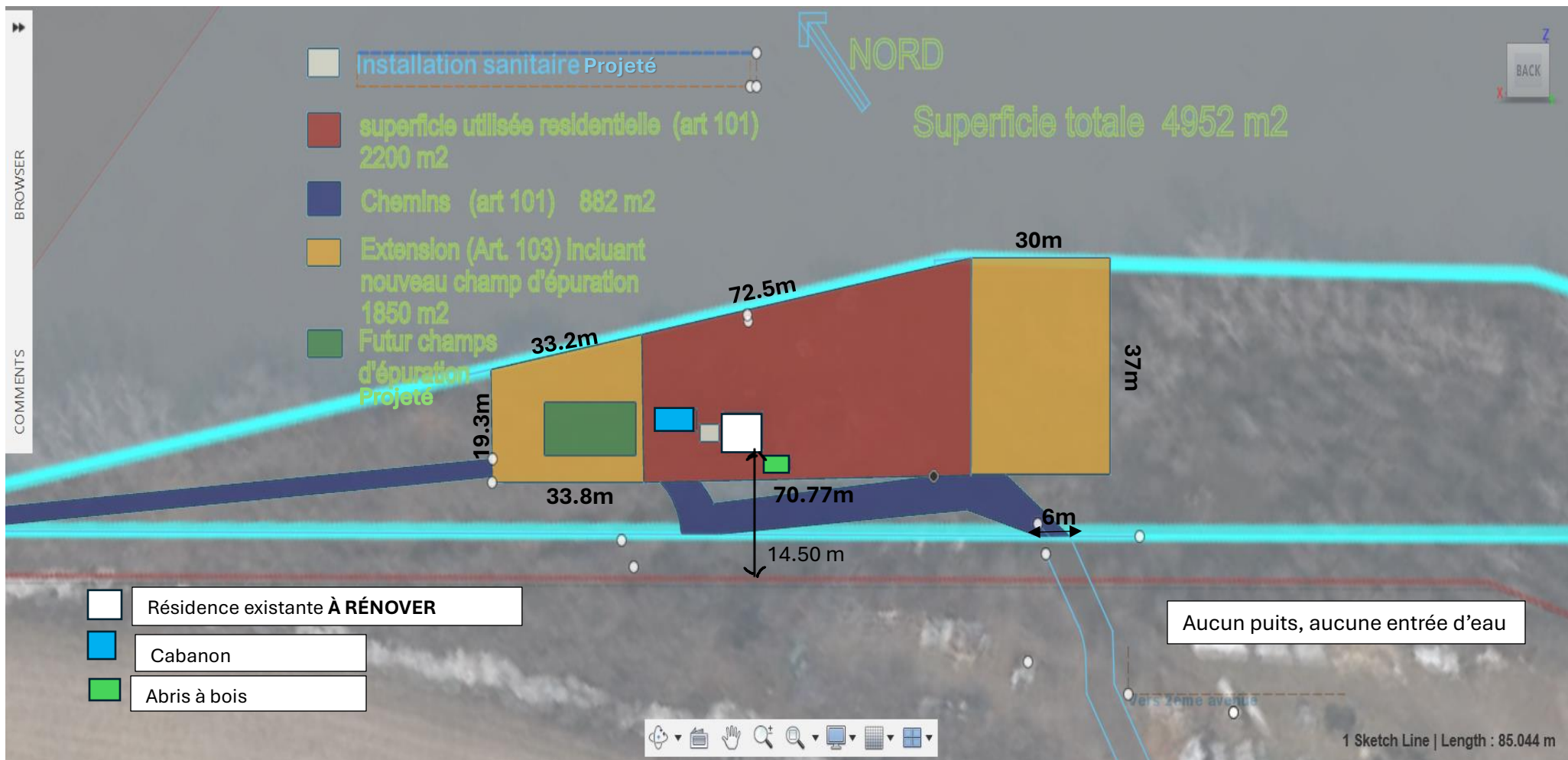
Le système d'information géographique est diffusé par : **Gonet**
© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 7 novembre 2024 à 13:47:55
Auteur : Samuel



Municipalité de
Sainte-Anne-de-la-Pérade

200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade, Québec G0X 2J0
Téléphone : 418 325-2841 Télécopieur : 418 325-3070
www.sainteannedelaperade.net





Québec, le 16 décembre 2024

AVIS DE NON-CONFORMITÉ
Article 32 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Jean-Claude Hivon
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

Objet :	Dossier :	447973
	Lot (s) :	4 175 807-P
	Cadastre :	Québec
	Circonscription foncière :	Champlain
	Municipalité :	Sainte-Anne-de-la-Pérade
	MRC :	Les Chenaux
	Date de réception :	29 novembre 2024

Bonjour,

Votre déclaration datée du 7 novembre 2024, reçue à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, a maintenant fait l'objet d'une vérification. Vous invoquez les droits reconnus aux articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*¹ (la Loi) pour que la municipalité émette le permis numéro 2024-82. Nous devons vous aviser que la construction projetée ne serait pas conforme à la Loi.

En effet, la preuve analysée n'a pas démontré le maintien continu de l'usage d'une unité résidentielle sur le lot visé depuis l'avènement de la Loi le 9 novembre 1978.

Nous vous avisons qu'une personne intéressée peut demander à la Commission de réviser le présent avis de non-conformité dans les soixante (60) jours des présentes. Veuillez-vous référer à la page [Révision d'un avis de non-conformité](#) disponible sur notre site Web.

Il est possible de compléter le formulaire de révision d'un avis de non-conformité en ligne ou encore de compléter le formulaire PDF et le transmettre à notre bureau de Québec.

Par ailleurs, le présent avis n'affecte pas votre droit de demander l'autorisation requise de la Commission. Pour en apprendre davantage, veuillez consulter la section [Comment faire une demande](#) sur notre site Web.

¹ RLRQ, c. P-41.1

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le Service de l'information de la Commission en effectuant une demande d'information générale à la page Nous joindre de notre site Web ou encore par téléphone aux coordonnées apparaissant au bas de la première page.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.



Barbara-I. Bernier, Conseillère enquêtrice
Direction des affaires juridiques et des enquêtes

c. c. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade